

**A FLEUR DE PEAU - SOCIETE EN LIQUIDATION**  
EURL au capital de 1 500 euros  
Siège de liquidation : BONNEFUS - 33550 LANGOIRAN  
SIRET 518 993 910 00026 RCS Bordeaux

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE POUR LA CLOTURE DE LIQUIDATION A  
COMPTER DU 31 Décembre 2024**

L'an deux mille vingt cinq,  
Le vingt cinq février,  
A 9 heures,  
Au siège social : Bonnefus - 33 550 LANGOIRAN

Madame GIRAUD Stéphanie, liquidateur de la société A FLEUR DE PEAU Société en liquidation, société au capital de 1 500 euros dont le siège social est situé BONNEFUS - 33550 LANGOIRAN, immatriculée sous le SIRET 518 993 910 00026,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Madame GIRAUD Stéphanie, liquidateur et associée unique a mené à terme les opérations de liquidation au 31 décembre 2024.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Approbation du compte définitif de liquidation,
2. Approbation des résolutions portant attribution aux associés,
3. Quitus au liquidateur et décharge de son mandat
4. Constatation de la clôture de liquidation

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, approuve ledit rapport contenant les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2024 faisant ressortir un solde négatif et une perte.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique nommé comme liquidateur décide qu'aucun remboursement de parts sociales n'est effectué ni qu'aucune répartition ou partage n'est réalisé.

L'associé accepte expressément que cette perte s'impute à due concurrence sur le montant de son compte courant ouvert à son nom dans les livres de la société.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prononce la clôture définitive de la liquidation de la société dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour et donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat.

Cette résolution est adoptée.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique